

Rapport du Président

Séance publique du
lundi 15 février 2021
N° CD-2021-3-4-1

4^{ème} Commission

Commission de l'Europe, des terres transfrontalières Rhénanes et du Bilinguisme

Service instructeur

Service consulté

POLITIQUE DE L'ACTION TRANSFRONTALIÈRE, EUROPÉENNE, INTERNATIONALE ET EN FAVEUR DU BILINGUISME

Résumé : La politique européenne, transfrontalière, internationale et en faveur du bilinguisme de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) consacre la vocation européenne de notre territoire. Elle fait de l'Alsace un laboratoire d'Europe et un moteur de l'innovation transfrontalière.

La crise sanitaire que nous traversons, vécue d'abord comme une épreuve avec la fermeture des frontières, est devenue un révélateur de l'interdépendance de nos territoires. En organisant l'accueil de 197 patients français dans les Länder, la solidarité franco-allemande a été saluée par l'Union européenne et témoigne du lien qui unit nos deux pays.

La priorité de la CeA en 2021 sera donc, avant tout, de jouer un rôle actif pour surmonter cette crise à l'échelle du Rhin supérieur et ce dans tous ses aspects : sanitaires, économiques, sociaux. Désormais chef-de-file de la coopération transfrontalière, notre Collectivité sera au service de la coordination des acteurs de la coopération pour en simplifier le fonctionnement et en accroître l'efficacité.

Dans cette perspective, l'élaboration du Schéma alsacien de Coopération (2021-2022) permettra de construire une stratégie commune en servant la mise en œuvre de projets à fort impact pour notre bassin de vie rhénan et en recherchant une plus grande visibilité pour nos concitoyens.

La politique transfrontalière de la CeA s'inscrira également dans une plus grande territorialisation des politiques publiques en s'articulant sur les périmètres des quatre euro-districts. Exemple unique en France et signe de l'influence des échanges transfrontaliers sur notre territoire, cette couverture quasi intégrale de l'Alsace en Groupements Européens de Coopération

Territoriale (GECT) nous permettra de construire une politique transfrontalière au plus près des besoins de chaque territoire.

Créée par le Traité d'Aix-la-Chapelle, l'implantation à Kehl du secrétariat général du Comité de Coopération Transfrontalière (CCT) dont la CeA est membre, rend compte de la place particulière que les territoires frontaliers sont amenés à jouer dans l'approfondissement des politiques européennes.

C'est dans cette perspective que la CeA prendra une part active au rayonnement européen et international de l'Alsace. Fragilisé par une instrumentalisation de la crise sanitaire, le siège du Parlement européen à Strasbourg sera défendu à travers le prochain Contrat triennal. L'accessibilité et l'attractivité de la capitale européenne seront également renforcés.

La politique linguistique de la CeA vient renforcer son ambition européenne. Notre collectivité créera les conditions et un écosystème encore plus favorables à l'exposition à la langue régionale d'Alsace et à son apprentissage en se saisissant des nouvelles possibilités offertes par la loi n°2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la CeA.

La CeA sera appelée à créer, dès 2021, un comité stratégique pour l'enseignement de la langue allemande en Alsace qui sera chargé de définir une stratégie de promotion de l'allemand, dans sa forme standard et ses variantes dialectales, d'évaluer son enseignement et de favoriser l'interaction avec les politiques publiques culturelles et relatives à la jeunesse.

Au titre de la politique de l'action transfrontalière, européenne, internationale et en faveur du bilinguisme, il est proposé d'inscrire les crédits suivants : 4 233 945 € en dépenses de fonctionnement, 201 500 € en recettes de fonctionnement, un total d'autorisations d'engagement d'un montant de 1 145 213 €, 64 500 € en dépenses d'investissement, 64 413 € en recettes d'investissement et une autorisation de programme de 30 000 €.

Par ailleurs, il est proposé d'approuver le plan d'actions et le budget prévisionnel 2021 au titre de la Convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace 2018-2022 conclue le 5 décembre 2018 et d'attribuer des subventions à trois organismes partenaires œuvrant en faveur du bilinguisme.

La politique de l'Action Transfrontalière, Européenne et Internationale a trait à l'action extérieure du Département ainsi qu'au soutien aux initiatives, instances et projets locaux ayant une dimension transfrontalière, européenne ou internationale.

La politique du bilinguisme ambitionne de créer des conditions et un écosystème encore plus favorable à l'apprentissage de la langue régionale d'Alsace, définie comme la langue allemande dans sa forme standard et dans ses variantes dialectales (alémanique et francique). Elle vise à la fois à accompagner les enfants à devenir des citoyens ouverts à l'Autre et conscients de leur appartenance à l'espace du Rhin Supérieur au cœur de l'Europe, et à former des professionnels qui pourront intégrer un marché de l'emploi alsacien, transfrontalier et européen.

I/ Politique de l'action transfrontalière, européenne, internationale

A/ Présentation des principales évolutions 2020 – 2021, ainsi que les objectifs 2021 poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace :

L'action transfrontalière, européenne et internationale constitue une politique majeure dans le contexte de la création de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), qui devient chef de file de la coopération transfrontalière.

Secteur coopération transfrontalière

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui fait peser de nombreuses menaces sur notre bassin de vie commun : restriction des mobilités, ralentissement des échanges, perte de chiffre d'affaires touristique, répercussion sur les conditions d'exercice et le statut fiscal des travailleurs frontaliers (90 000 pour le Rhin supérieur) et, plus globalement, sur la vie quotidienne des familles franco-allemandes.

La priorité de notre action en 2021 consistera à jouer un rôle actif pour surmonter cette crise à l'échelle du Rhin supérieur.

A la suite du congrès sanitaire qui s'est tenu à Colmar le 19 octobre 2020 et qui a constitué un véritable acte fondateur du volet transfrontalier de notre futur schéma de coopération, nous serons très vigilants au renforcement des coopérations sanitaires à l'échelle transfrontalière.

Nous aurons également à cœur d'accroître les connexions et donc la mobilité au sein du Rhin supérieur : liaisons ferroviaires Haguenau-Rastatt et Colmar-Fribourg, courbe d'Appenweier, liaison avec Francfort, franchissements du Rhin...

Nous veillerons à faire de cet espace, un espace de croissance partagée : lien avec la TechnologieRegion Karlsruhe, l'Eurodistrict Trinational de Bâle, l'Ortenaukreis, l'eurodistrict Fribourg, Centre Sud Alsace. Nous poursuivrons notre engagement pour l'avenir du site de Fessenheim et pour construire ensemble, à l'échelle franco-allemande, un véritable projet de territoire notamment autour de l'hydrogène.

Notre collectivité est désormais chef de file de la coopération transfrontalière pour le Rhin supérieur. En France, les collectivités exercent différentes compétences en fonction de leur échelle territoriale. Or les projets de coopération nécessitent souvent la mise en œuvre de compétences à différentes échelles. La CeA se voit donc confier le rôle de coordonner ces échelles, côté français, pour le Rhin supérieur.

Cela ne signifie pas que la CeA exercera toutes les compétences, son rôle sera d'organiser les modalités de l'action commune. C'est donc une grande simplification pour nos partenaires allemands et suisses : côté français, pour le Rhin supérieur, l'interlocuteur est donc la CeA.

Afin de permettre à la CeA de jouer ce rôle, la loi a également prévu que notre collectivité élabore un « schéma de coopération » (2021-2022). Le Rhin supérieur dispose déjà de plusieurs documents stratégiques : Frankreich Konzeption du Land de Bade-Wurtemberg, stratégie 2030 de la Région Métropolitaine Trinationale, etc... Il ne s'agira pas de créer une structure supplémentaire, ni d'écrire de nouveau ce qui a déjà été très bien écrit. Notre ambition sera d'un autre ordre : servir la mise en œuvre des projets. Notre schéma consistera donc à déterminer, avec tous les partenaires, les projets à fort impact dans la constitution d'un bassin de vie véritablement transfrontalier et avec un fort effet d'entraînement auprès de nos concitoyens.

Au cours du premier semestre 2021, la CeA se dotera d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'accompagner dans l'élaboration de ce schéma. Les travaux réalisés avec

la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) d'octobre à décembre 2020 ont permis de définir la méthodologie retenue ainsi que les premières évaluations financières du schéma sur deux ans.

Afin d'assurer le financement des différents projets, la CeA mettra à profit les opportunités offertes par les fonds européens et notamment le nouveau programme INTERREG Rhin supérieur pour financer des projets emblématiques de ses nouvelles ambitions.

La CeA lancera également une nouvelle étape dans la collecte et la mise à disposition de données transfrontalières permettant d'apprécier la fonctionnalité du territoire du Rhin Supérieur, en s'appuyant sur les acquis de GeoRhena.

La CeA s'inscrit de manière inédite en tant que co-pilote du projet franco-allemand MOdellvorhaben der RaumOrdnung (MORO) dans le Rhin Supérieur. Cet exercice de planification spatiale répandu en Allemagne consiste à simuler un projet dans chacune de ses étapes permettant ainsi de repérer les difficultés, les besoins des partenaires et les ressources à mobiliser.

Un an après la signature du traité d'Aix-la-Chapelle, un Comité de coopération transfrontalière franco-allemand a été instauré en janvier 2020. Son objectif est de résoudre les problèmes frontaliers du quotidien à travers des solutions concrètes et reproductibles. La CeA en est membre et pourra, par une participation active à ses travaux, faire avancer des propositions de résolutions des multiples « irritants » qui entravent la coopération au quotidien.

Secteur action européenne

Dans le domaine européen, la CeA contribuera à renforcer la vocation européenne du territoire alsacien : l'objectif est à la fois d'amener plus d'Europe dans le territoire rhénan et de promouvoir le territoire au niveau européen. Ainsi, elle affirmera la fonction de capitale européenne de Strasbourg, contribuera à renforcer le sentiment européen des citoyens et acteurs alsaciens, assurera la promotion de l'Alsace et ses priorités auprès des instances européennes et internationales.

La CeA prend une part très active aux négociations et suivi du Contrat triennal 2021-2023 qui devrait être signé dans les prochaines semaines. Ce contrat améliorera les conditions d'accueil des institutions (accessibilité, espaces de travail...), renforcera l'attractivité de Strasbourg et du territoire et développera des actions autour de la thématique « Strasbourg, capitale européenne des droits de l'homme et de la démocratie ».

L'accessibilité de la capitale parlementaire de l'Europe demeure un enjeu de premier plan. Siège du Parlement européen, ville d'accueil du Conseil de l'Europe et de ses 47 Etats membres, deuxième ville diplomatique de France, Strasbourg assume des responsabilités qui incombent habituellement à une capitale d'Etat.

Elle doit continuer à s'inscrire dans un réseau de villes européennes et internationales, du fait de ses fonctions diplomatiques et institutionnelles de premier niveau, tout en relevant les défis environnementaux et démocratiques de notre temps.

C'est pourquoi le volet accessibilité du Contrat devrait également privilégier l'intensification des liaisons ferroviaires pour les destinations accessibles à moins de 1h30 en train :

- Strasbourg-Bruxelles via le Thalys Charter qui a déjà fait la preuve de son succès et qui doit, demain, constituer le lien permanent entre le siège du Parlement européen et les autres institutions de l'Union.
- Strasbourg-Francfort conformément aux projets prioritaires retenus par le Traité d'Aix-la-Chapelle et destinés à renforcer la relation franco-allemande à la fois fondement et moteur de l'Union.
- Raccordement ferroviaire à l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse.

Il cherchera également à inscrire l'aéroport de Strasbourg Entzheim dans un environnement qui privilégie les reports modaux et qui destine le site d'Entzheim à être l'un des nœuds de raccordement multimodal de la capitale européenne (liaison au Réseau Express Métropolitain selon les résultats à venir de l'étude lancée lors du précédent contrat triennal et qui permettra d'évaluer les reports modaux et les impacts environnementaux des aménagements envisagés).

La CeA poursuivra ainsi son implication par des actions de promotion de la citoyenneté européenne et de l'Europe des territoires.

C'est dans cet esprit que seront proposés, via le Contrat triennal, des « fonds de soutien » aux projets culturels, scientifiques et liés à la défense des droits fondamentaux. Ils nous permettront d'accompagner tout au long de la période de programmation (2021-2023) les porteurs de projet.

Notre Collectivité mettra également à profit l'organisation de la conférence sur l'avenir de l'Europe pour faire de Strasbourg et de l'Alsace un lieu de la participation citoyenne en faveur de la Démocratie et du parlementarisme européen.

Ce sera également le sens de son action pour densifier la présence des services du Parlement européen sur notre territoire et renforcer son attractivité internationale (nouvelle Ecole européenne, collège franco-allemand, projet OSMOSE...).

La Présidence française de l'Union européenne de janvier à juin 2022 offre un horizon stratégique et un rendez-vous diplomatique de premier plan devant permettre de confirmer et de renforcer la place de la capitale européenne en France et en Europe.

Par ailleurs, la représentation de l'Alsace auprès des institutions européennes et de l'Union Européenne (UE) est un chantier ambitieux de la nouvelle collectivité qui vise à défendre les intérêts alsaciens dans les politiques européennes : lobbying à Bruxelles en faveur des « missing links » alsaciens (et pour leur inscription au Réseau Trans-Européen de Transport (RTE-T) notamment).

A ce titre, et dans le prolongement de la motion votée fin 2020, la CeA défendra la desserte du territoire alsacien par les grandes lignes transeuropéennes et notamment les trains de nuit.

Dès décembre, les opérateurs ferroviaires allemand, autrichien, suisse et français ont communiqué un plan de développement des trains de nuit à l'échelle européenne pour les prochaines années (Paris/Vienne, Paris/Berlin et Paris/Moscou).

L'Alsace, au cœur du Rhin supérieur, doit être à la croisée des infrastructures majeures du rail en Europe pour être un pivot des trains de nuit et desservir notre bassin de vie transfrontalier régional, aussi bien que le territoire national et européen.

Enfin, le CeA devra renforcer son appui aux porteurs de projets financés par des fonds européens, en mettant à leur disposition une ingénierie dédiée.

Secteur coopération internationale

Dans le domaine international, la CeA contribuera à la mise en valeur de la place de Strasbourg en tant que siège d'organisations internationales et de nombreux consulats. Cette position particulière constitue un atout qui permet à l'Alsace dans son ensemble de rayonner. En outre, les coopérations internationales avec le Mali et la Pologne seront poursuivies.

Les propositions budgétaires pour 2021 concrétisent l'ambition de la CeA de porter une stratégie européenne et transfrontalière forte, innovante, ouverte à toutes les opportunités offertes par l'appartenance à l'Union Européenne et au Rhin supérieur.

Il est proposé d'inscrire au budget primitif 2021 les crédits suivants :

	BP 2020	BP 2021	BP 2021 - BP 2020 en €	BP 2021-BP 2020 en %	AP/AE Nouvelles
Dépenses de fonctionnement	1 088 752,00	974 445,00	-114 307,00	-10,50%	620 213,00
Dépenses d'investissement	20 000,00	0,00	-20 000,00	-100,00%	30 000,00
Total Dépenses (A)	1 108 752,00	974 445,00	-134 307,00	-12,11%	650 213,00
Recettes de fonctionnement	143 900,00	201 500,00	57 600,00	40,0%	
Recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00		
Total Recettes (B)	143 900,00	201 500,00	57 600,00	40,03%	0,00
Dépenses nettes (A-B)	964 852,00	772 945,00	-191 907,00	-19,89%	650 213,00

B/ Présentation des secteurs

Secteur coopération transfrontalière

Au titre du programme « Organismes transfrontaliers et européens », il est proposé l'inscription des crédits suivants : 338 078 € en dépenses de fonctionnement, 4 000 € en recettes de fonctionnement et 600 213 € en autorisations d'engagement.

Afin de faciliter la vie quotidienne des Alsaciens dans tous ses enjeux transfrontaliers, il est proposé que la CeA s'investisse pleinement dans le soutien aux structures de coopération transfrontalière qui remplissent une mission de service public de proximité pour les Alsaciens et, plus largement, pour les habitants du Rhin Supérieur : Euro Institut, réseau des 4 INFOBEST du territoire (16 000 demandes traitées annuellement). Une autorisation d'engagement de 2 883 € est prévue pour Infobest Kehl Strasbourg et de 26 500 pour Infobest Vogelrun.

Dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière, les Eurodistricts sont aujourd'hui les premières structures réellement transfrontalières. Ils rassemblent des élus des deux ou trois pays frontaliers. Pleinement enracinés de part et d'autre des frontières, ils sont appelés à devenir des partenaires privilégiés de la CeA.

A noter également la poursuite et l'amplification des coopérations innovantes initiées : partenariat avec l'OrtenauKreis dans les domaines de la protection de l'enfance, la prévention sanitaire, le bilinguisme, l'emploi et la mobilité transfrontalière ; adhésion à la TechnologieRegion Karlsruhe, société de droit privé dont l'objectif est de promouvoir

l'attractivité du territoire ; projet "vivre son handicap en région frontalière" porté par le Centre Européen de la Consommation.

Parce que le développement de son territoire passe par la coopération avec ses voisins allemands et suisses, la CeA sera un acteur de premier rang dans les instances trinationales de gouvernance transfrontalière du Rhin Supérieur (Conférence du Rhin Supérieur et Conseil Rhénan).

Il convient de prévoir une nouvelle autorisation d'engagement de 212 160 € pour les années 2021 à 2023 au titre du soutien au GECT PAMINA et de 22 670 € au titre de l'Eurodistrict trinational de Bâle. Par ailleurs, il s'agit d'inscrire une autorisation d'engagement de 336 000 € pour les années 2021 à 2028 au titre de l'appui à l'assistance technique du programme INTERREG VI.

Au titre du programme « Projets transfrontaliers INTERREG », il est proposé l'inscription des crédits suivants : 49 000 € en dépenses de fonctionnement et 30 000 € en autorisation de programme.

Cette somme recouvre également le Fonds de soutien aux initiatives transfrontalières, instrument financier facilement mobilisable pour contribuer aux projets des associations, ainsi que les frais de traduction et d'interprétariat de la nouvelle collectivité.

Il convient en outre de prévoir 30 000 € en autorisation de programme (2022) pour le soutien au projet de « Landesgartenschau » à NEUENBURG, en 2022 ; la CeA exerçant le rôle de coordinateur des partenaires français à ce projet d'ampleur.

La politique de coopération transfrontalière de la CeA se concrétise également par le soutien aux projets portés par les acteurs du territoire dans le cadre du programme INTERREG Rhin Supérieur (mobilité, santé, emploi, etc.).

Au titre du programme « Soutien aux organismes de coopération transfrontalière », il est proposé l'inscription de 119.400 € en dépenses de fonctionnement, 100 000 € en recettes de fonctionnement et une autorisation d'engagement de 20 000 €.

Cette somme recouvre notamment l'accompagnement méthodologique à l'élaboration du Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière ainsi que la cotisation à divers organismes appuyant l'action de la CeA, en particulier la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) qui permet un dialogue structuré entre les autorités nationales, européennes et les acteurs locaux en faveur de la promotion des territoires.

Secteur action européenne

Au titre du Programme « Contrat triennal Strasbourg Capitale Européenne », il est proposé l'inscription de 264 467 € en dépenses de fonctionnement sur les crédits de la DGA Europe et bilinguisme.

La plus grande partie des dépenses est, quant à elle, ventilée au sein des chapitres dévolus aux grandes politiques sectorielles (éducation, aménagement du territoire, attractivité) pour un montant qui s'élevait, lors du précédent contrat, à 12,8 millions d'euros.

Faisant siennes les nombreuses initiatives prises en faveur du soutien au statut européen de Strasbourg, la CeA entend s'investir résolument dans le renforcement de la vocation européenne de l'Alsace.

Début 2021 verra la signature du nouveau Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne 2021-2023. Outre le soutien confirmé à l'accessibilité aérienne européenne de Strasbourg, la CeA portera un effort particulier sur les actions destinées à conforter le positionnement de Strasbourg et de l'Alsace dans le domaine des Droits de l'Homme et

de la citoyenneté européenne (soutien renouvelé au forum Mondial de la Démocratie, évènement d'envergure internationale organisée par le Conseil de l'Europe ; poursuite du soutien au Centre d'Information sur les Institutions Européennes).

Au titre du programme « Politique européenne », il est proposé l'inscription des crédits suivants : 45 000 € en dépenses de fonctionnement.

Cette somme permet des actions de promotion des intérêts de la CeA auprès des institutions européennes. Elle inclut la convention à signer avec la Maison Europe Grand Est dont la CeA sera « partenaire associé » en 2021 avant de préciser nos relations institutionnelles avec cet organisme.

Au titre du programme « Soutien aux organismes Europe », il est proposé l'inscription des crédits suivants : 12 000 € en dépenses de fonctionnement.

Ces crédits visent à permettre l'adhésion à des organismes européens défendant la place de Strasbourg en tant que capitale européenne et promouvant le territoire alsacien auprès des acteurs européens, par exemple, via la participation aux journées parlementaires organisées par l'APE ou l'adhésion à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE).

Secteur coopération internationale

Au titre du programme « Coopération décentralisée », l'inscription des crédits suivants est sollicitée : 129 400 € en dépenses de fonctionnement.

Ces montants recouvrent la contribution de la CeA à Grand Est Solidarités pour la Coopération et le Développement (GESCOD) pour le projet « Mali » ainsi que la cotisation à GESCOD.

Au titre du programme « Prospective et aménagement », l'inscription des crédits suivants est sollicitée : 17 100 € en dépenses de fonctionnement et 97 500 € en recettes de fonctionnement.

Ces montants correspondent aux frais de fonctionnement de GeoRhena ainsi qu'aux recettes attendues des partenaires de ce projet.

II/ Politique du bilinguisme

A/ Présentation des principales évolutions 2020 – 2021, ainsi que les objectifs 2021 poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace :

Les deux Départements ont formalisé leurs ambitions en matière de bilinguisme notamment via la « Stratégie Bilinguisme » adoptée fin 2018 et la stratégie plus globale autour du Rhin supérieur, la « Stratégie OR » de 2019. Ces deux stratégies convergent sur les objectifs et les axes de travail puisqu'elles prévoient :

- de promouvoir le bilinguisme dès le plus jeune âge et d'intégrer la langue régionale d'Alsace sur tous les temps de vie de l'enfant et du jeune ;
- de proposer une offre culturelle et linguistique en langue régionale d'Alsace ;
- de mobiliser les territoires pour développer le bilinguisme dans une démarche partenariale et partagée ;
- de faire de la CeA une collectivité exemplaire ;
- de soutenir l'apprentissage de la langue régionale d'Alsace dans le cursus scolaire ;
- de favoriser les rencontres et échanges transfrontaliers entre jeunes ;
- de soutenir le développement de l'attractivité et du tourisme ;
- de créer et développer des outils culturels et ludiques en faveur de la connaissance de la langue régionale pratiquée dans le Rhin Supérieur et, plus largement, de l'Autre ;

- de développer les opportunités d'accès à l'emploi transfrontalier dans le bassin du Rhin Supérieur ;
- de valoriser et transmettre la langue et la culture régionales.

L'année 2020 a été la deuxième année de mise en œuvre de la Convention opérationnelle quadripartite portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace pour la période 2018-2022 (actions tournées vers les ressources humaines et en faveur des élèves, mise en place d'un partenariat avec l'Université de Strasbourg visant à accroître et différencier l'offre de formation déjà existante d'enseignement-apprentissage de langues).

L'article 2 de la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace permet à la CeA d'une part, de proposer sur son territoire un enseignement facultatif de la langue et cultures régionales et recruter pour ce faire des intervenants bilingues, et d'autre part, de créer un comité stratégique de l'enseignement de la langue allemande en Alsace. Ses missions sont de trois ordres :

- définir une stratégie de promotion de l'allemand, dans sa forme standard et ses variantes dialectales,
- évaluer son enseignement,
- et favoriser l'interaction avec les politiques publiques culturelles et relatives à la jeunesse (art. L. 3431-4 Code général des collectivités territoriales).

Le bilinguisme a été érigé comme objectif prioritaire de la CeA.

Les premiers jalons de la nouvelle politique linguistique de la CeA ont été posés en 2020. Il convient de construire maintenant une stratégie partagée et concertée avec l'ensemble des partenaires qui pourront concourir à sa réussite, de poursuivre la mise en œuvre des actions et projets engagés antérieurement et de mettre en œuvre le plan d'actions redéfini.

En font partie intégrante :

- une enquête sociolinguistique approfondie pour la compréhension et l'évaluation des pratiques linguistiques à mener au cours de l'année 2021 ;
- la définition des objectifs, des modalités de fonctionnement et de la composition du comité stratégique ;
- la définition du cadre d'emploi et des missions des intervenants prévus dans la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 ;
- la redéfinition des partenariats avec les acteurs clés de la politique linguistique sur le territoire alsacien, comme par exemple l'OLCA (nouvelle convention 2021) ou encore ABCM Zweisprachigkeit (poursuite du développement de l'enseignement immersif et projet de centre de formation à la langue régionale) ;
- la communication renforcée sur la nouvelle politique linguistique ;

Un accompagnement par un assistant à maîtrise d'ouvrage devra être envisagé pour certains volets, comme l'enquête sociolinguistique, le travail de co-construction d'actions nouvelles avec les usagers et partenaires.

Pour pouvoir mener une politique linguistique solide et ambitieuse, cela implique de connaître au mieux la situation de la langue sur un territoire. Cela nécessite de disposer de données fiables, récentes et suffisamment représentatives relatives à la pratique de la langue à un instant T, données qui pourront être obtenues par une enquête sociolinguistique d'envergure.

Une telle enquête sociolinguistique qui sera menée en 2021 permettra en effet de :

- disposer d'un diagnostic fiable basé sur des indicateurs précis (nombre de locuteurs, compétences linguistiques/territoires/âges/catégories socioprofessionnelles, ...) ;
- comprendre et quantifier les comportements et usages (les modes d'apprentissage et de transmission et les nouveaux vecteurs, les usages, ...) ;

- recueillir l'opinion des différents publics, leurs attentes et appétences vis-à-vis de cette politique, notamment dans les domaines de l'enseignement et de l'usage dans la vie publique.

Au titre de cette politique qui ne comporte qu'un secteur (politique linguistique), il est proposé d'inscrire au budget primitif 2021 les crédits suivants :

	BP 2020	BP 2021	BP 2021 - BP 2020 en €	BP 2021 - BP 2020 en %	AP/AE Nouvelles
Dépenses de fonctionnement	3 009 000,00	3 259 500,00	250 500,00	8,33%	525 000,00
Dépenses d'investissement	350 000,00	64 500,00	-285 500,00	-81,57%	
Total Dépenses (A)	3 359 000,00	3 324 000,00	-35 000,00	-1,04%	525 000,00
Recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00		
Recettes d'investissement	250 000,00	64 413,00	-185 587,00	-74,23%	
Total Recettes (B)	250 000,00	64 413,00	-185 587,00	-74,23%	0,00
Dépenses nettes (A-B)	3 109 000,00	3 259 587,00	150 587,00	4,84%	525 000,00

B/ Présentation des secteurs (rattachés à la politique)

La politique bilinguisme ne comporte qu'un programme, les opérations les plus emblématiques sont les suivantes :

Sur le volet fonctionnement :

Aides en faveur des communes :

14 000 € pour les aides en faveur des communes engagées dans une politique linguistique régionale ;

Aides en faveur des établissements scolaires :

10 000 € en faveur d'établissements scolaires (collèges) pour les animations théâtres en langue régionale (allemand ou dialecte alsacien) et pour l'aide à l'acquisition d'ouvrages ou d'outils multimédias pour les Centres de Documentation et d'Information CDI (possible lors de l'ouverture d'un nouveau cursus bilingue) ;

Aides aux associations :

85 000 € pour soutenir et développer des actions et projets liés aux nouvelles possibilités concernant le bilinguisme. 68 000 € sont fléchés sur le soutien à l'association de parents d'élèves ELTERN Alsace (8 000 € pour le fonctionnement propre de l'association + 60 000 € pour le financement du poste d'intervenant bilingue, convention signée en février 2020) + 17 000 € pour soutenir le fonctionnement d'associations partenaires de la politique linguistique (Fédération Alsace Bilingue, association Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle, groupes théâtres, etc.) ;

Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle, politique linguistique sociétale :

200 000 € dont 133 000 € alloués directement à l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA) dans le cadre de la convention de partenariat

2021 et une prévision de 67 000 € pour les travaux de réforme de la gouvernance et des futures missions de l'office ;

Accompagnement au développement, communication :

90 500 € dont 30 153,20 € pour les frais de fonctionnement intégrés dans le marché de réalisation de l'outil numérique « Avenkraft », 60 000 € pour le lancement d'une enquête sociolinguistique à l'échelle de l'Alsace ;

Fonds commun langue et culture régionales :

2 000 000 € pour la convention opérationnelle quadripartite portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace pour la période 2018-2022, engagement contractuel pluriannuel ;

Enseignement bilingue hors contrat :

860 000 € pour les aides à l'enseignement bilingue privé dans le premier et le second degré (postes hors contrat avec l'Education nationale dont notamment l'association ABCM Zweisprachigkeit) et une autorisation d'engagement de 525 000 €.

Sur le volet investissement :

En dépenses :

Aides en faveur des communes : 5 000 € pour les aides aux communes ou intercommunalités (toponymie et signalétique) ;

Outil numérique langue régionale : 59 500 € pour le développement de l'application « Avenkraft » : 38 306,40 € à verser au prestataire du marché de création de l'outil et 21 164 € à reverser aux partenaires du programme INTERREG ;

En recettes :

Outil numérique langue régionale : 64 413 € concernant l'application « Avenkraft » (projet soutenu par INTERREG Rhin Supérieur). Sur ce montant 43 249 € reviendront à la CeA, et 21 164 € seront reversés aux partenaires du projet.

L'ensemble des crédits sollicités au titre de la politique de l'action transfrontalière, européenne, internationale et en faveur du bilinguisme est retracé dans le tableau ci-après :

	BP 2020	BP 2021	BP 2021 - BP 2020 en €	BP21 - BP 2020 en %	AP/AE Nouvelles
Dépenses de fonctionnement	4 097 752,00	4 233 945,00	136 193,00	3,32%	1 145 213,00
Dépenses d'investissement	370 000,00	64 500,00	-305 500,00	-82,57%	30 000,00
Total Dépenses (A)	4 467 752,00	4 298 445,00	-169 307,00	-3,79%	1 175 213,00
Recettes de fonctionnement	143 900,00	201 500,00	57 600,00	40,0%	
Recettes d'investissement	250 000,00	64 413,00	-185 587,00	-74,23%	
Total Recettes (B)	393 900,00	265 913,00	-127 987,00	-32,49%	0,00
Dépenses nettes (A-B)	4 073 852,00	4 032 532,00	-41 320,00	-1,01%	1 175 213,00

III/ Proposition d'approbation du plan d'actions et du budget prévisionnel 2021 de la politique régionale plurilingue (Convention quadripartite) et de subventions à des associations œuvrant en faveur du bilinguisme

Dans le cadre de la convention opérationnelle de soutien à la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace conclue pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2022, il est proposé d'approuver le plan d'actions et le budget prévisionnel 2021 (A).

De même, est proposée la poursuite du soutien aux classes associatives bilingues du réseau des écoles de l'association ABCM *Zweisprachigkeit* (B), à l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA) (C) et à l'association Eltern Alsace pour employer un(e) intervenant(e) chargé(e) d'animer et de développer la pratique de la langue régionale sur le secteur de la Communauté de communes Pays de Rhin-Brisach (D).

A. Politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace dans le cadre de la convention opérationnelle 2018-2022

L'année 2021 est la troisième année de mise en œuvre de la Convention opérationnelle quadripartite portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace pour la période 2018-2022. Les actions qu'il est proposé de mener sur l'année 2021, et que le fonds commun Langue et Culture Régionales (LCR) permettra de financer, s'inscrivent dans la continuité des activités menées en 2020. Elles correspondent aux orientations prévues par la Convention opérationnelle 2018-2022 conclue le 5 décembre 2018.

Les actions suivantes menées jusqu'à présent se poursuivent :

- Versement d'une indemnité spécifique pour les enseignants assurant l'enseignement en allemand dans les cursus bilingues à parité horaire et pour les enseignants du 2nd degré en disciplines non linguistiques qui assurent un partage de service entre deux établissements ;
- développement d'une plateforme de mutualisation et de diffusion d'outils et de ressources pédagogiques pour l'enseignement de la langue régionale d'Alsace ;
- actions culturelles locales et transfrontalières en langue régionale ;
- échanges scolaires dans le 1^{er} et 2nd degré, actions de découverte du monde professionnel en milieu germanophone et de formation professionnelle.

Les principaux nouveaux chantiers de l'année 2021 sont les suivants :

- mise en place de la formation Mobil (monolingue vers bilingue) pour permettre à des professeurs des écoles issus de la voie monolingue et volontaires pour intégrer le cursus bilingue, de renforcer ou développer les compétences nécessaires (formation pédagogique et linguistique) ;
- élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication innovante sur l'intérêt d'apprendre et d'enseigner l'allemand et d'enseigner en allemand ;
- mise en œuvre par Eltern Alsace d'un Centre tri-national du Rhin Supérieur de promotion, de sensibilisation et de recrutement pour les métiers de l'enseignement bilingue et de la promotion de la langue régionale en Alsace appelé « Recrut'OR » ;
- mise en œuvre de la convention conclue le 16 novembre 2020 avec l'Université de Strasbourg.

Le projet de budget LCR pour l'exercice 2021 prévoit un montant total de 3 539 500 € pour l'ensemble des actions et mesures prévues en 2021. Le reliquat disponible de

l'exercice 2020, soit 139 500 €, permet de dépasser le montant de 3 400 000 € (pour mémoire contribution de 2 M€ pour la CeA, de 1 M€ pour la Région Grand Est et 400 K€ pour l'Etat).

Il est proposé d'approuver ce plan d'actions et le budget prévisionnel 2021 joint en annexe 2 du présent rapport, s'inscrivant dans les orientations prévues dans la Convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace 2018-2022 conclue le 5 décembre 2018.

En application de cette convention, il est rappelé que la Collectivité européenne d'Alsace participe financièrement à hauteur de 2 000 000 € pour l'année 2021 au fonds commun « Langue et Culture Régionales » géré par le Groupement d'Intérêt Public Formation Continue et Insertion Professionnelle Alsace (GIP FCIP Alsace), afin de mettre en œuvre le plan d'actions présenté ci-dessus.

Par ailleurs, la convention opérationnelle 2018-2022 prévoit le versement en deux tranches de la participation financière annuelle : un premier versement de 70% après le vote du budget par le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, le versement du solde de 30% au début du second semestre.

B. Soutien à ABCM Zweisprachigkeit

L'Association pour le Bilinguisme dès la Classe de Maternelle (ABCM Zweisprachigkeit) contribue, par son activité, à mettre en œuvre l'enseignement bilingue. Son offre vient compléter l'offre d'enseignement public.

Les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin subventionnent depuis plus de 20 ans les classes associatives bilingues du réseau des écoles de l'association ABCM Zweisprachigkeit dont les enseignants ne sont pas sous contrat avec l'Education nationale. Pour en permettre le fonctionnement, une subvention était attribuée à l'association ABCM Zweisprachigkeit qui gère l'ensemble des écoles associatives locales mettant en œuvre l'enseignement bilingue dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. L'intervention se présente sous la forme d'une aide forfaitaire annuelle de 20 000 € par classe maternelle et élémentaire hors contrat sur le territoire bas-rhinois et haut-rhinois.

La Région Grand Est intervient également à hauteur de 20 000 € par classe hors contrat située sur son périmètre d'intervention.

Il est proposé de maintenir en 2021 le niveau financier d'engagement au fonctionnement des classes dont les postes des professeurs sont hors contrat à hauteur de 20 000 € par classe, soit d'attribuer une aide au fonctionnement de 160 000 €. Le réseau compte, dans le Bas-Rhin, 8 classes hors contrat en 2020/2021. Il s'agit des écoles de Schweighouse-sur-Moder (2,5 classes hors contrat), de Haguenau (3 classes hors contrat), de Saverne (1,5 classes hors contrat) et de Gerstheim (1 classe hors contrat).

Depuis la rentrée 2017, trois des sites du réseau proposent une immersion complète (Haguenau, Muespach et Ingersheim), en allemand standard et en dialecte alsacien, de la petite section de maternelle jusqu'au CP inclus. Une évaluation longitudinale des 3 écoles pilotes par une équipe interdisciplinaire de chercheurs est menée depuis janvier 2019.

Par ailleurs, l'association ABCM Zweisprachigkeit a pour projet de créer, à horizon 2022, un centre de formation et de ressources pour la langue régionale d'Alsace et multilingue. Ce centre sera localisé dans l'Ancien Moulin de Gerstheim qui va faire l'objet d'une restructuration dans le cadre du programme « Cœur de village » porté par la Commune de Gerstheim. Cette réhabilitation est soutenue par la Collectivité européenne d'Alsace par une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité. Avec ce centre de formation, l'association souhaite professionnaliser l'utilisation de la langue régionale en milieu scolaire, éducatif, péri-éducatif et professionnel. Cela doit lui permettre, d'une part, d'étoffer son vivier d'enseignants capables d'enseigner en langue régionale d'Alsace et, d'autre part, d'élargir l'offre de formation à un public diversifié

(personnels éducatifs pour les enfants de 0 à 11 ans, frontaliers ou futurs frontaliers en vue développer l'emploi transfrontalier, personnels des EHPAD, de l'aide à la personne, personnels de santé, demandeurs d'emploi longue durée, bénéficiaires du RSA pour accompagner leur retour à l'emploi, etc.).

Il est proposé d'attribuer une aide d'un montant de 20 000 € au fonctionnement du pôle administratif de l'association afin d'accompagner le développement du projet de centre de formation.

Les modalités de versement de la subvention sont précisées dans la convention financière figurant en annexe au présent rapport.

C. Partenariat avec l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace (OLCA)

L'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA) est un partenaire de longue date des Départements alsaciens et de la Région Grand Est. Il a pour objet de promouvoir la vitalité de l'identité régionale de l'Alsace et de la Moselle, par la mise en valeur de ses patrimoines et spécificités linguistiques et culturels au bénéfice de tous les opérateurs publics, mais aussi de divers acteurs éducatifs, culturels, sociaux et économiques qui s'engagent dans ce domaine.

Durant l'année 2020, l'office n'a pas été à même de réaliser l'ensemble des actions qui lui ont été confiées au travers de la convention de partenariat 2020. La crise sanitaire a nécessité une importante adaptation de l'emploi du temps des ressources humaines ainsi que des moyens matériels. Malgré cela, un nombre important d'actions de communication, de création d'outils à destination de la petite enfance et de structures périscolaires et extrascolaires a été réalisé. Plusieurs démarches auprès de collectivités locales et d'entreprises privées ont aussi été engagées laissant augurer de futurs partenariats y compris financiers.

La Collectivité européenne d'Alsace et la Région Grand Est, parties au projet de convention opérationnelle avec l'OLCA pour 2021, souhaitent que cette année permette d'engager une réflexion destinée à définir le cadre partenarial dans lequel se déploiera la politique en faveur du bilinguisme. Les nouvelles perspectives offertes par la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace invitent à repenser le cadre dans lequel devra se déployer l'action des différents partenaires.

La nouvelle convention opérationnelle avec l'OLCA pour 2021 prévoit que, dès son entrée en vigueur, les collectivités cosignataires lancent les travaux visant à préciser les missions, le fonctionnement, la gouvernance et le financement futurs de l'office. Elles rechercheront, notamment, les formes juridiques appropriées à un fonctionnement qui puisse associer partenaires privés et publics et à déployer, avec les territoires, une stratégie commune en faveur du bilinguisme. La Collectivité européenne d'Alsace pilotera ces travaux en lien étroit avec les autres cosignataires.

La convention opérationnelle qu'il est proposé d'adopter a par ailleurs pour objet de structurer l'intervention de l'OLCA à partir du 1^{er} janvier 2021. Cette intervention s'articule autour des axes de travail suivants :

Axe1 – accompagner les territoires pour développer la langue et la culture régionales dans tous les domaines d'activité ;

Axe2 - susciter et promouvoir la création de manifestations et de produits culturels innovants ;

Axe 3 - rendre visibles et audibles les langues et cultures régionales ;

Axe 4 - évaluer les actions menées.

L'OLCA s'engage par ailleurs à mener un travail de diversification de ses ressources financières (nouveaux partenariats, etc.).

Ainsi, il est proposé que la Collectivité européenne d'Alsace poursuive le soutien financier à l'OLCA en 2021 à hauteur de 133 000 €. Cette aide est versée au titre des activités et du fonctionnement annuel.

La Région Grand Est prévoit une aide à hauteur 535 130 €. Elle lie une partie de sa subvention à des prestations spécifiques dont certaines porteront sur le développement d'actions menées sur le territoire mosellan. Le montant sera déterminé en fonction des actions proposées.

D. Convention de gestion d'un(e) intervenant(e) bilingue avec l'association Eltern Alsace

La loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace stipule à l'article 2 que « *La Collectivité européenne d'Alsace peut proposer sur son territoire, tout au long de la scolarité, un enseignement facultatif de langue et culture régionales selon des modalités définies par la convention mentionnée à l'article L. 312-10 du code de l'éducation, en complément des heures d'enseignements dispensées par le ministère de l'éducation nationale* ».

Afin de démarrer une première expérimentation, le Département du Haut-Rhin a engagé dès le début de l'année 2020 un partenariat avec l'association de parents d'élèves ELTERN Alsace. Ainsi une convention pour employer un(e) intervenant(e) chargé(e) d'animer et de développer la pratique de la langue régionale a été conclue le 20 février 2020. Le recrutement d'une chargée de mission s'est concrétisé le 13 mars 2020.

Le secteur d'intervention concerne le territoire de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach et plus particulièrement le bassin de recrutement du collège de Volgelsheim.

Les missions qui sont confiées à l'intervenante sont :

- de s'occuper en priorité des sites en difficultés dans le primaire à savoir ceux :
 - à faibles effectifs ;
 - qui comportent des classes organisées en multiniveaux ;
 - qui ont des pertes d'effectifs importantes tout au long de la scolarité ;
- de prioriser deux volets :
 - le bloc culturel Langue et Culture Régionales + patrimoine du Rhin supérieur ;
 - l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ;
- d'adapter l'offre aux situations présentes dans le territoire (souplesse et concertation avec les responsables de l'Éducation nationale et des collectivités locales) ;
- de soutenir la langue allemande et/ou le dialecte alsacien en fonction des priorités du territoire ;
- de mettre en œuvre le principe transversal qui est d'augmenter la durée d'exposition à la langue et encourager / développer la pratique orale de la langue régionale.

Après une première période dont le démarrage s'est trouvé fortement perturbé en raison de la crise sanitaire, le bilan est positif.

Eu égard à la nature des activités mises en place par l'association et l'intérêt général qui s'y rattache, il est proposé que la Collectivité européenne d'Alsace poursuive le soutien à cette action et attribue au titre de l'année 2021, une subvention de fonctionnement limitée au montant maximum des dépenses engagées dans le cadre de cette activité conformément aux dispositions du projet de convention à conclure dont le projet est joint en annexe 4 au présent rapport. Selon l'estimatif des coûts, il est proposé qu'un montant annuel maximal de 60 000 €, correspondant à la couverture de la rémunération et de l'ensemble des frais engendrés par l'emploi d'un(e) intervenant(e) bilingue, soit alloué à l'association ELTERN Alsace.

En conclusion, je vous propose :

- ❖ d'inscrire, au titre du Budget primitif 2021 pour la politique de l'action transfrontalière, européenne et internationale :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 974 445 € et un total d'autorisations d'engagement de 620 213 €,
 - en investissement : une autorisation de programme de 30 000 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 201 500 €
 - en investissement : néant,

- ❖ d'inscrire, au titre du Budget primitif 2021 pour la politique bilinguisme :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 259 500 € et une autorisation d'engagement de 525 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 64 500 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : néant,
 - en investissement : un crédit de paiement de 64 413 €,

- ❖ de prendre note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 du présent rapport,

- ❖ d'adopter le plan d'actions et le budget prévisionnel 2021 figurant en annexe 2 A et B du présent rapport, s'inscrivant dans les orientations prévues dans la Convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace 2018-2022 conclue le 5 décembre 2018;

- ❖ de prendre acte du versement d'une subvention de 2 000 000 € au titre de l'année 2021 au fonds commun pour la langue et la culture régionales, porté par le GIP FCIP Alsace, dans le cadre de la Convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace 2018-2022 ;

- ❖ de prendre acte des modalités de versement de ce soutien financier qui sont les suivantes: versement de la première tranche de 1 400 000 euros au GIP FCIP Alsace dès que cette délibération sera exécutoire, puis attribution du solde en juillet 2021, après évaluation par les services de la CeA. Les crédits afférents seront prélevés sur le programme P0460006 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

- ❖ d'accorder une subvention de 180 000 € à l'association ABCM Zweisprachigkeit pour le financement des 8 classes hors contrat situées dans le Bas-Rhin au titre de l'année 2021 et pour le fonctionnement du pôle administratif de l'association afin d'accompagner le développement du projet de centre de formation de Gerstheim ;

- ❖ d'approuver la convention financière afférente à cette subvention, à conclure avec l'association ABCM Zweisprachigkeit dont le projet est joint en annexe 3 du présent rapport;

- ❖ d'autoriser la signature de la convention financière avec ABCM Zweisprachigkeit. Les crédits afférents seront prélevés sur le programme P0460008 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

- ❖ d'accorder une subvention de fonctionnement de 133 000 € à l'OLCA pour l'année 2021 en vue de soutenir ses activités et son fonctionnement;
- ❖ d'approuver la convention opérationnelle 2021 à conclure avec la Région Grand Est et l'OLCA portant sur le partenariat et le financement en faveur de l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle, dont le projet est joint en annexe 4 au présent rapport ;
- ❖ d'autoriser la signature de la convention opérationnelle de partenariat et de financement en faveur de l'Office pour la langue et les cultures d'Alsace et de Moselle, année 2021. Les crédits afférents seront prélevés sur le programme P046O004 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- ❖ d'accorder, pour l'année 2021, une subvention de fonctionnement maximale de 60 000 € à l'association ELTERN Alsace afin de lui permettre de poursuivre l'emploi d'une intervenante bilingue dans le domaine de l'apprentissage et de la pratique orale de la langue régionale d'Alsace sur le territoire de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach et plus particulièrement le secteur du collège de Volgelsheim ;
- ❖ d'approuver en conséquence la conclusion avec l'association ELTERN Alsace d'une convention de partenariat et de financement pour la gestion d'un(e) intervenant(e) bilingue, dont le projet est joint en annexe 5 au présent rapport ;
- ❖ d'autoriser la signature de cette convention de partenariat avec ELTERN Alsace. Les crédits afférents seront prélevés sur le programme P046O003 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY